

# FÉDÉRATION FRANÇAISE DES MAÎTRES-NAGEURS SAUVETEURS



**Siège social : F.F.M.N.S. 23 rue de la Sourdière 75001 PARIS**  
**Association Loi de 1901 Reconnue d'Utilité Publique (Décret du 14 /12/1956),**  
**ancienne Association des Professeurs de Natation Française fondée en 1927,**  
**agrée par le Ministère des Armées (décision 15124 MA-CM-K),**  
**membre du Comité National Olympique et Sportif Français (C.N.O.S.F.),**  
**identifiant siret : 802 650 549 00016**  
**Préfecture de Paris : AR 1150 - N° RNA W751227288**

[www.ffmns.fr](http://www.ffmns.fr)  
[ffmnsfrance@gmail.com](mailto:ffmnsfrance@gmail.com)



## **La Direction Technique Nationale** *Selon l'article 17 des statuts fédéraux :*

**La Direction Technique Nationale est placée sous l'autorité d'un Directeur Technique National (D.T.N.) et est en liaison permanente avec le Président de la Fédération et les Présidents des commissions nationales.**

### **Ses attributions :**

- Émettre tous avis et compétences sur les besoins en officiels fédéraux et contrôle de leur formation.
- Élaboration et proposition des calendriers et règlements sportifs au Comité Directeur pour leur adoption.
- Contrôle de l'exécution des calendriers et règlements sportifs adoptés par le Comité Directeur.
- Pouvoir disciplinaire pour l'application des sanctions prévues dans les règlements sportifs.
- Délégation fédérale pour l'organisation et le contrôle des rencontres et des championnats fédéraux, de la pratique de la natation-sauvetage sportive et utilitaire, des activités sportives et de gymnastique aquatique.
- Élaboration et proposition des sélections pour les rencontres départementales, régionales et nationales.
- Contrôle l'organisation et le déroulement des tentatives de records fédéraux et en valide la demande d'homologation ou d'invalidation.
- Étude et conseils sur tous articles et production de documentation technique traitant de la natation-sauvetage sportive et utilitaire, des activités sportives et de gymnastique aquatique.

Le Directeur Technique National est un référent technique et sportif auprès des groupements sportifs, des comités départementaux, des ligues régionales, des pouvoirs publics, des collectivités territoriales et du CNOSF.

Le D. T. N. assiste avec voix consultative aux séances du Comité Directeur.

**Monsieur Xavier RANCHON a été élu Directeur Technique National le 07/01/2017,**  
**à l'Assemblée Générale FFMNS 2016, pour un mandat de 4 ans.**